



**MODIFICATION DU CALENDRIER DES
SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2021
AJOUT D'UNE SÉANCE
LE LUNDI 23 AOÛT 2021**

Conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, assistant greffier de la Ville de Bécancour, que le conseil municipal de cette Ville a adopté, à sa séance du 2 août 2021, une résolution modifiant le calendrier des séances ordinaires de l'année 2021 pour y ajouter une séance le **lundi 23 août 2021 à 19 h**.

Étant donné le contexte de la pandémie, cette séance se tiendra à huis clos, mais sera enregistrée et mise sur le site Internet de la Ville au www.becancour.net.

Ville de Bécancour, le 11 août 2021.

Jean-Marc Girouard
Assistant greffier de la Ville